



Elle pretend avoir droit aux biens de mon pere

Par **agouarose**, le **22/10/2009** à **11:49**

Bonjour,

mon père est décède, mais il a été marier a une dame sous le régime de la communauté de bien, et ils ont eu 5 enfants ensemble .après avoie divorcer d elle il c est marier a ma mère avec qui il a eu 2 enfants .actuellement il est décède et cette femme voudrais intenté un procès contre ma mère pour récupère , les bien de mon père soit disant que lorsqu'ils étaient marié sous la communauté de bien certains bien lui appartiendrais .a telle le droit de nous envoyer en justice , es que elle a une chance de gagné le procès comment devons nos réagir ?

NB:il a divorcé depuis 1987 et il c est marie a ma mère en 1992 et il a eu la garde des enfants , et elle devait payer une pensions alimentaire quelle n a jamais donner . nous les enfants nous nous entendons très biens , ce sont les sœurs de leurs mère qui la pousse a faire ce choix .

Par **fif64**, le **26/10/2009** à **15:21**

Après le divorce, il y'a du avoir une liquidation de communauté faite par le notaire. Si oui, dans ce cas elle n'a droit à rien. si non, ils sont toujours en indivision pour les biens existants au jour du divorce, elle peut donc avoir droit à quelque chose.